



À l'attention des représentants du mouvement

« GREFFIERS EN COLÈRE »

COMMUNIQUÉ

Mesdames et Messieurs les représentants... dont nous ignorons l'identité,

FO Justice a pris connaissance de votre communiqué du 25 août 2023, lequel ne fait que confirmer ce que nous pensions et savions déjà. Nous ne pouvons donc rester sans vous apporter de réponse afin de dénoncer votre méconnaissance, votre irresponsabilité et le danger que vous représentez pour celles et ceux que vous prétendez défendre.

Vous vous permettez d'écrire et d'affirmer des éléments complètement faux, infondés, des énormités révélant soit votre absence totale de maîtrise des règles et des statuts inhérents à la fonction publique, soit votre volonté délibérée de mentir aux personnels. Dans les 2 cas, cette posture est extrêmement préjudiciable pour les personnels que vous dites vouloir défendre.

Vous dénoncez une inégalité de traitement entre les personnels de l'administration pénitentiaire et les autres personnels du Ministère. Mais, sachez qu'en aucun cas les primes que perçoivent les personnels de l'administration pénitentiaire ne sont comprises dans le calcul des droits à pension de retraite, et qu'en aucun cas non plus ils ne bénéficient d'un treizième mois.

De telles affirmations, aussi honteusement erronées, traduisent-elles votre absence totale de maîtrise de ces sujets, ou une stratégie malsaine visant à raconter n'importe quoi pour attiser les haines et opposer les agents... Ou bien les deux ?

Concernant votre proposition de sondage en forme de « liste à la Prévert », sachez que vos questions dépassent très largement le cadre des négociations qui s'ouvrent, dépassent également très largement la direction des services judiciaires, et enfin dépassent même très largement le Ministère de la Justice.

Concernant les attentes des personnels de Greffe, notre organisation ne vous a pas attendu et a déjà recueilli l'avis de ses adhérents.

Cessez également de vouloir faire croire aux personnels administratifs et techniques qu'il s'agit de la direction des services judiciaires et que les négociations qui s'ouvrent vont évoquer les questions statutaires et indemnitaires de ces personnels... C'est faux, complètement faux !

Mais que ces personnels se rassurent, **FO Justice** défend ses revendications au niveau ministériel et interministériel en faveur des personnels techniques et administratifs.

Cher(e)s collègues personnels des Greffes, ne vous laissez pas manipuler par les instigateurs de ce mouvement qui refusent de s'afficher publiquement, qui vous invitent à vous mettre en danger, mais qui ne seront pas en capacité de vous défendre en cas de sanctions.

Voilà un mouvement qui, sur les réseaux sociaux tel « Facebook », choisit ses interlocuteurs, choisit qui à la voix au chapitre, qui peut commenter, argumenter et qui peut ou non faire partie de ce mouvement... Curieuse notion du dialogue, de l'échange et du partage d'idées.

Cher(e)s collègues personnels des Greffes, FO Justice ne cessera de défendre vos intérêts, avec la liberté et l'indépendance qui caractérisent notre organisation. À contrario de nos homologues de l'UNSA, nous ne sommes pas sous tutelle de syndicats de Magistrats corporatistes.

Cher(e)s collègues personnels des Greffes, FO Justice restera fidèle à ses revendications et ne se laissera jamais dicter sa conduite par un mouvement qui refuse le débat, qui avance à visage caché et qui vous ment !

FO Justice – le 07 Septembre 2023

